

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 juin 2017
CO 087 DE

Page 1/3

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Claire LUCAS VERNUS, André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Marie-Christine CHAUVIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Thierry GUICHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Lucie DODANE Christian JAQUIER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Alain CHOULOT à Yves DÉCOTÉ, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Catherine CATHENOZ à Danièle CARDON, André JOURD'HUI à Dominique BONNET, Yann PINGUAND à Adrien LAVIER

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Eric TOURNEUR à Charles VALLET, Jacques FAIVRE à Yvon PERSON,

Etaient Excusés : André VIONNET, Rémy VIENNET, Philippe BRUNIAUX, Cyril ACCARD GUILLOIS, Pierre MIDOL, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Frédéric LAMBERT, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Françoise WEBER, Gérard MATHIEU, Michel BONTEMPS.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 72
Votants : 80

Secrétaire de séance : Monsieur René GUINERET

Convocation faite le : 21 juin 2017

Objet : Convention de partenariat pour le déploiement du réseau départemental à Très Haut Débit du Jura

VU la note de synthèse n°5/27.06.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT, relative à l'aménagement numérique du territoire de la CCAPSCJ ;

VU la compétence « Aménagement de l'Espace » de la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT que cette action revêt un caractère communautaire car elle concerne l'ensemble des communes du territoire intercommunal ;

ENTENDU l'exposé de M. le 2^{ème} Vice-Président Claude ROMANET, en charge de l'aménagement numérique ;

VU la politique menée à l'échelle nationale en matière d'aménagement du territoire en Très Haut Débit (Plan France Très Haut Débit) ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 juin 2017
CO 087 DE (suite)

Page 2/3

VU la politique déclinée localement par le Conseil Départemental du Jura, maître d'ouvrage de l'opération de déploiement du Très Haut Débit ;

VU le portage par le Conseil Départemental du Jura du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du département (SDTAN) ;

VU l'importance des investissements de ce projet nécessitant la participation financière de l'ensemble des collectivités du territoire ;

VU le plan de financement pour le déploiement de la 1^{ère} phase couvrant une période de 5 ans et concernant une enveloppe globale de 68 Millions d'€ faisant appel à quatre intervenants :

- L'Etat, à hauteur de 35%,
- La Région Bourgogne-Franche-Comté, à hauteur de 15%,
- Le Département, à hauteur de 25%,
- Les EPCI du Jura à hauteur de 25%.

VU les différentes solutions techniques proposées par le Département, maître d'ouvrage du déploiement, pour obtenir le Très Haut Débit sur les communes de la CCAPSCJ :

- « Prises FTTH », (Fiber to the Home) traduit par « Fibre jusqu'à l'abonné » : désigne les lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique raccordables jusqu'à l'utilisateur final à établir sur le territoire de l'EPCI sous la maîtrise d'ouvrage du Département ;
- « Lignes MED » : désigne les lignes du réseau téléphonique affectées par une solution de type montée en débit consistant à réduire la longueur de la ligne cuivre de l'abonné en déployant de la fibre optique jusqu'au sous répartiteur ;
- A défaut, des technologies alternatives présentant des garanties satisfaisantes de débits (Solutions sans fils type 4G Fixe, ...)

VU l'objectif national, décliné au niveau départemental et intercommunal, d'équiper l'ensemble des communes en FTTH à horizon 10 ans ;

VU la participation forfaitaire de cet aménagement numérique sollicitée par le Département ;

→ Pour la FTTH, la participation forfaitaire demandée par le Département au bloc communal est de 360 € par prise

→ Pour la Montée En Débit, la participation forfaitaire demandée par le Département au bloc communal est de 230 € par prise ;

VU la dépense prévisionnelle du programme global à horizon 10 ans pour un montant total de 5,22 € (Soit 14 500 prises prévisionnelles en FTTH X 360 €) ;

VU la dépense prévisionnelle du programme retenu à l'échelle de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins pour 2 028 860 € ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 juin 2017
CO 087 DE (suite)

Page 3/3

VU la répartition proposée entre la Communauté de Communes et les communes concernées faisant l'objet d'une autre délibération ;

VU la volonté de régulariser ce programme de déploiement en signant une convention ayant pour objet de définir les modalités du partenariat et des engagements respectifs des parties pour l'établissement du réseau départemental de communications électroniques à très haut débit du Jura dont le déploiement, sous la maîtrise d'ouvrage du Département, est prévu sur le territoire de l'EPCI.

VU les réunions tenues en présence des services du Département avec les maires de la CCAPS,

SUR proposition de l'exécutif réuni le 13/06/2017 ainsi que du bureau réuni le 06/06/2017 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1- APPROUVE le projet de déploiement du réseau départemental à Très Haut Débit (FTTH + Montée en Débit + solution alternative type 4G sans fils) sur le territoire de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura tel que présenté,
- 2- APPROUVE le programme et le plan de financement prévisionnel, pour une durée de 5 ans, des opérations de MED et de FTTH envisagées sur la CCAPS,
- 3- APPROUVE les termes de la convention de partenariat pour le déploiement du réseau départemental à Très Haut Débit du Jura,
- 4- AUTORISE M. le Président à signer la présente convention ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de cette opération.
- 5- S'ENGAGE à verser le montant de sa participation financière selon les modalités suivantes :
 - 50% dès l'émission par le Département de(s) l'ordre(s) de service relatif(s) à l'établissement du Réseau sur son territoire (constatée par la remise de (des) l'ordre(s) de service à l'EPCI),
 - 50 % après réception des travaux d'établissement du Réseau sur son territoire (constatée par la remise à l'EPCI d'une copie des dossiers des ouvrages exécutés).

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président
Michel FRANCONY

